



Règlement communal - Commune de Bissen

Fixation d'une taxe pour l'établissement de « foodtrucks » sur le territoire communal.

En séance du 2 février 2022 le conseil communal de Bissen a fixé une taxe pour l'établissement de « foodtrucks » sur le territoire communal.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 28 février 2022 et publiée en due forme.

